

Blatter et Platini renvoyés devant la justice suisse

Le parquet fédéral suisse a déposé un acte d'accusation envers les deux anciens dirigeants de la Fifa et de l'UEFA. Une nouvelle étape vers l'ouverture d'un procès.



Un paiement suspect de Blatter (à droite) à Platini (à gauche) est à l'origine de cet acte d'accusation.

© PHOTO NEWS.

JONAS BERNARD

Révéle par le journal *Le Monde* le 6 octobre dernier, l'acte d'accusation contre Michel Platini et Sepp Blatter pour plusieurs délits a été rendu officiel ce mardi par le parquet fédéral suisse, ce qui ouvre la voie à un procès à l'encontre des deux hommes. Cet acte porte sur un paiement suspect de l'ancien président de la Fifa à l'ancien boss de l'UEFA en 2011, quelques mois avant la réélection du Suisse à la tête de la Fédération internationale de football. Michel Platini avait en effet reçu un chèque de deux millions de francs suisses (environ 1,8 million d'euros) de la part de la Fifa pour des travaux qu'il aurait effectués tant que consultant entre 1998 et 2002. Problème : aucun contrat écrit ne justifie cet arrangement.

Le Français (66 ans) avait plaidé son innocence en justifiant ce paiement par un « simple » reliquat de salaire (évalué à un peu moins de 300.000 euros par mois), ce qui n'aura donc pas convaincu la justice helvétique. « Plus de huit ans après la fin de son activité de conseiller, M. Platini a fait valoir une créance de deux millions de francs suisses », explique le parquet. « Avec le concours de M. Blatter, un paiement correspondant a été versé par la Fifa à M. Platini au début de 2011. Les preuves recueillies par le ministère public ont renforcé le soupçon que ce paiement à Platini a été effectué sans fondement. Ce paiement a porté atteinte aux actifs de la Fifa et enrichi illégalement Michel Platini. »

« Cela tourne au vaudeville ! »

Désormais, il revient au Tribunal pénal fédéral de Bellinzona (Tessin) de valider cet acte d'accusation et de décider de la tenue d'un procès contre les deux anciens dirigeants, également poursuivis pour « gestion déloyale », « abus de confiance » et « faux dans les titres ».

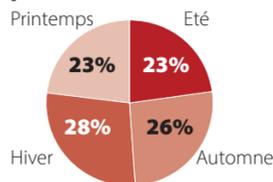
La Fifa avait suspendu Sepp Blatter pour huit ans en 2015 en raison de ce paiement suspicieux, avant de réduire cette peine à six ans. En mars dernier, l'ancien président de la Fifa a appris qu'il était suspendu pour sept années supplémentaires, à partir du 8 octobre dernier, date expiratoire de sa première suspension. « Cette affaire tourne au vaudeville. Si on veut la renvoyer devant le tribunal pour un procès, j'aurai au moins l'occasion de me défendre de vive voix », avait déclaré le Suisse (85 ans) il y a un mois.

La commission d'éthique de la Fifa le considère également coupable de manquement au devoir, de conflit d'intérêts et d'avoir offert ou accepté des cadeaux et des primes. Blatter et son ancien bras droit Jérôme Valcke avaient été suspendus et avaient reçu une amende d'un million de francs suisses (environ 950.000 d'euros) pour s'être accordé d'importants bonus financiers à partir de 2010.

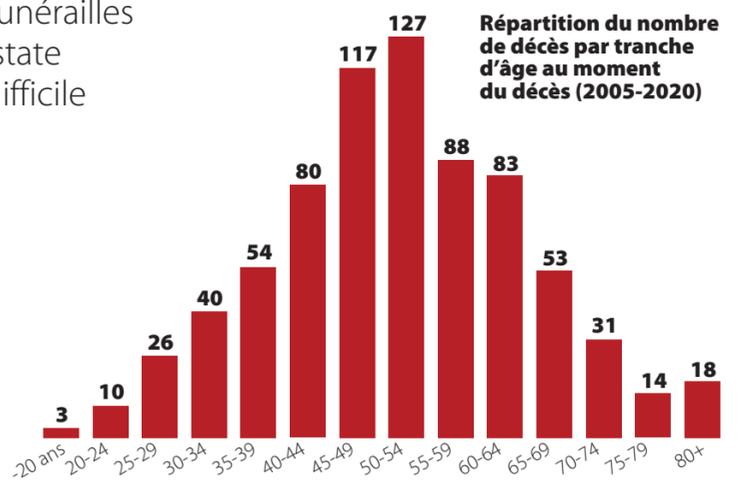
En 15 ans, au moins 762 personnes sont mortes dans les rues

Un collectif veille à organiser des funérailles aux sans-abri. Créé en 2005, il constate que vivre dehors est encore plus difficile lorsqu'on est étranger.

Répartition des décès par saison (2005-2020)



Source : Collectif les Morts de la Rue



FRÉDÉRIC DELEPIERRE

L'hiver arrive à grands pas et avec lui les périodes de grand froid. Comme chaque année, des plans vont être mis en place pour tenter de venir en aide aux plus démunis, à ceux qui vivent dans la rue. Ces aides ne suffiront pas et, comme chaque année, des gens perdront la vie. Depuis 2005, en Région bruxelloise, le collectif les Morts de la rue s'est donné pour mission « d'agir pour un adieu digne pour les habitants de la rue ». Après 15 ans d'activité, il tire un premier bilan. L'un de ses premiers constats est justement que « les décès des (ex-)habitants de la rue surviennent toute l'année. Il n'y en a pas plus en hiver qu'en été. Dès lors, il faut s'écarter d'une politique du thermomètre et proposer de réelles solutions structurées, amenant un changement profond et durable pour les personnes sans abri et leurs conditions de vie ».

Depuis sa création, le collectif a appris le décès de 762 personnes dans les rues bruxelloises. Un chiffre que ses responsables relativisent. « Nous imaginons qu'il y a plus de morts de la rue que cela puisque l'information du décès ne remonte pas forcément toujours jusqu'au collectif », commente Florence Servais, coordinatrice. « Par exemple, nous apprenons de nombreux décès

bien après qu'ils ont eu lieu. Pour pallier cette différence, il serait intéressant de réfléchir à une meilleure façon d'avoir une vue globale sur le nombre de personnes qui décèdent en Belgique et à Bruxelles. Ceci nous permettrait

Nous apprenons le décès de presque huit fois moins de femmes que d'hommes alors que près de 25 % des habitants de la rue sont des femmes

Delphine Struyf
Collectif les Morts de la rue

”

d'avoir des données plus précises et, en conséquence, d'adapter notre activité en fonction et de balayer les idées reçues. »

L'une des activités principales du collectif est d'accompagner le défunt et ses proches après son décès. Entre 2005 et 2020, 518 cérémonies ont été organisées pour les morts de la rue. Au total, 57 % de ces cérémonies ont été organisées par ou en collaboration avec le collectif. Quarante pour cent ont été organisées par la famille du défunt et 144 personnes ont été rapatriées vers leur pays d'origine. Principalement le Maroc et la Pologne. A noter que 52 % des obseques sont financièrement prises en charge par les communes. Les autres le sont par les familles, des amis ou des communautés.

Qui sont ces morts de la rue ? Le collectif n'en dresse pas un portrait-robot, mais l'expérience de ses collaborateurs et bénévoles permet d'en savoir plus sur les sans-abri. « Nous apprenons le décès de presque huit fois moins de femmes que d'hommes alors que près de 25 % des habitants de la rue sont des femmes », illustre Delphine Struyf,

Les décès des sans-abri surviennent toute l'année. Il n'y en a pas plus en hiver qu'en été. © PHOTO NEWS.

chargée de communication. « Cette différence peut essentiellement être due au fait que les femmes sont moins souvent identifiées comme des personnes sans abri. Elles ressemblent moins à l'idée que l'on se fait de l'habitant de la rue, ce qui fait que le collectif est moins souvent informé de leur décès par son réseau. »

Un lien social plus dur à créer pour les étrangers

En outre, le collectif constate qu'au fil des années, les morts de la rue sont de plus en plus des personnes tombant dans les catégories d'âge les plus élevées. « Cela peut s'expliquer par des accompagnements plus longs et donc un lien plus durable entre la personne sans abri et une ou plusieurs institutions du secteur. Et ce même après avoir quitté la rue. Ce constat positif confirme le besoin des personnes sans abri à créer du lien social. »

Ce lien social est incontestablement plus difficile à créer pour les ressortissants étrangers, de plus en plus nombreux en rue, que pour les Belges vivant dans la rue. Les chiffres du collectif démontrent que les Belges décèdent souvent à l'hôpital (45 %), en maison de repos (11 %) ou en logement (16 %) tandis qu'il est plus courant que les personnes d'origine roumaine, polonaise et marocaine décèdent en rue ou dans d'autres espaces (semi-)publics. Une donnée qui témoigne des difficultés pour les personnes issues de la migration à trouver un logement et à avoir accès aux soins et à leurs droits.